

(1)

( N° 69 )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 20 JANVIER 1897.

---

Projet de loi concernant les étrangers (1).

---

I. — AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. DENIS.

ARTICLE PREMIER, alinéa 1.

Au lieu de « résidant en Belgique, dire: qui se sera fait inscrire en Belgique »  
» aux registres de la population d'une commune et qui..

H. DENIS.

---

II. — AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. FURNÉMONT.

ART. 9.

La présente loi ne restera obligatoire que jusqu'au premier janvier 1900,  
à moins qu'elle ne soit renouvelée.

LÉON FURNÉMONT.

---

(1) Projet de loi, n° 8.  
Rapport, n° 55.